

Conseil Municipal d'ESCAUDES
Compte Rendu de la Réunion du Mercredi 11 Mai à 18h00

Présents : MM. TULARS Bernard, MANSENCAL Christian (1^{er} Adjoint), MONNIER Philippe (2^{ème} Adjoint), DAUDET Bernard, RIOLLOT Yves, ROUCHET Alain, DANFLOUS Jean Louis, Mmes FERRAND Françoise, CHANCELLE Marie Ange, DE FREITAS Patricia.

Excusées : M. BENTEJAC Francis (pouvoir donné à M. MONNIER Philippe)

Date de la Convocation : 04/05/2016

Secrétaire de séance : M. MONNIER Philippe

En préambule du conseil, le maire présente les nouveaux locataires du restaurant l'S-Caudais: Mr et Mme LAGARDE qui, par le biais de leur société De Terre en Mer, se porteront acquéreurs du fond de commerce après accord de leur demande de crédit auprès des banques.

La séance est ouverte à 18h00.

I - APPROBATION DU COMPTES RENDUS DES REUNIONS DES 7 ET 26 AVRIL 2016

Approbation à l'unanimité des comptes rendus des conseils municipaux des 7/04 et 26/04/2016

II – DELIBERATIONS

1) Décision Modificative N° 1t

DEL110516-12

Déplacement de la somme de 1131 € du budget fonctionnement vers le budget investissement pour achat:

-D'une débroussailleuse : 689 €

-D'une machine à relier : 437 €

-Rectification d'une erreur de transcription sur le paiement de la micro-station : 5 €

Approbation à l'unanimité

2) Désignation		Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2158-100	MAIRIE		689.00 €
D 2183-100	MAIRIE		262.00 €
TOTAL D 21 :	Immobilisations corporelles		951.00 €
D 231-100	MAIRIE		5.00 €
D 231-700	BATIMENTS	956.00 €	
TOTAL D 23 :	Immobilisations en cours	956.00 €	5.00 €

3) Concours du Receveur Municipal – Attribution d'indemnités

DEL110516-13

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifié relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centraliseurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissement publics locaux,

DÉCIDE :

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an ;
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à M. Jean-Marc GARRIGA, Receveur.
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

4) Convention d'implantation de points d'apports volontaires DEL110516-14

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du programme de collecte sélective, l'USSGETOM souhaite formaliser les conditions d'implantation des Points d'Apports Volontaires (PAV) par la signature d'une convention d'implantation et d'usage d'un PAV.

La convention a pour objet de définir les modalités techniques, juridiques et financières pour l'implantation et l'usage d'un PAV sur le domaine public.

La convention est conclue pour une durée indéterminée à compter de sa date de signature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE :**

- De passer une convention avec l'USSGETOM pour une durée indéterminée. La convention a pour objet de définir les modalités techniques, juridiques et financières pour l'implantation et l'usage d'un PAV sur le domaine public.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette convention (ci-joint en annexe).

5) Vente moteur débroussailleuse DEL110516-15

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition faite par M. Guy ANTONUTTI de SENDETS, d'acquérir le moteur de l'ancienne débroussailleuse qui est hors service.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de vendre le moteur de la débroussailleuse à M. ANTONUTTI Guy demeurant à SENDETS ;
- **DÉCIDE** de fixer le prix de vente à 20 € ;
- **DÉCIDE** d'autoriser M. le Maire à réaliser cette vente.

6) Vente tracteur tondeuse TORO DEL110516-16

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition faite par M. Fabrice BOURREAU de SENDETS, d'acquérir l'ancien tracteur tondeuse, de marque TORO qui a été remplacé.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de vendre le tracteur tondeuse de marque TORO à M. BOURREAU Fabrice demeurant à SENDETS ;
- **DÉCIDE** de fixer le prix de vente à 600 € ;
- **DÉCIDE** d'autoriser M. le Maire à réaliser cette vente.

7) Location Multiple Rural et Restaurant à ESCAUDES DEL110516-17

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite à la mise en vente du fonds de commerce par Monsieur Romuald GARDEUX ; celui-ci a trouvé un acquéreur la SAS DE TERRE EN MER, représentée par Monsieur Xavier LAGARDE, Président de la dite société

Il est donc nécessaire de signer un compromis de cession de fonds avec le nouveau repreneur et de fixer le montant du loyer.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Confirme sa la location du multiple rural et du restaurant à ESCAUDES à la SAS DE TERRE EN MER, représentée par Monsieur Xavier LAGARDE, Président de la dite Société ;
- Maintient, pour une durée **d'un an minimum**, les dispositions exceptionnelles pour conserver provisoirement, à compter de la date de reprise du bail des locaux le loyer pour un montant de 300,24 €/mois. Au-delà des 12 mois, le montant du loyer sera révisé et ne pourra atteindre un montant annuel maximum de 7 200,00 € (sept mille deux cent euros), soit 600 €/mois (loyer logement et bail commercial). Il est précisé que la licence IV est mise à disposition gratuitement ;
- Précise que le bail prendra effet au 22/06/2016, mais que le paiement du premier mois de loyer n'interviendra qu'à compter du 1^{er} Juillet 2016 ;
- Charge Monsieur le Maire de signer toute pièce se rapportant à cette transaction (baux, acte notarié, contrat de prêt de licence, etc...).

8) Vente de Pinsarc photovoltaïque

DEL110516-25

Dans la parcelle A853 « le communal » la commission « Bois » prévoit une coupe de 884 pins. Compte tenu des prix pratiqués lors des dernières ventes le Conseil Municipal décide de reporter leur vente au mois d'octobre.
Approbation à l'unanimité.

III - INFORMATIONS

1) Location appartement au Presbytère:

Les raccords de peinture de l'appartement quitté par Françoise Ferrand étant terminés nous avons donc la possibilité de louer l'appartement pour un prix mensuel de 350 €.
Une annonce sera insérée dans le Petit Sabitout afin de trouver des locataires.
Il est proposé que le hangar ouvert attenant à ce logement soit repris par la commune pour abriter la remorque du tracteur car le garage communal ne peut loger tout le matériel.
Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

2) Journées du Patrimoine des 17 et 18/09/2016

Dans ce cadre, l'église sera ouverte les journées des 17 et 18/09/2016.

3) Village étoilé

La remise du label « Village de France étoilé - 1 étoile » pour Captieux, Escaudes et 2 villages des Landes aura lieu à Captieux le 7/07/2016 .
Il est prévu une soirée « Le jour de la nuit » à Escaudes courant octobre.

4) Demande M. LABARCHEDE Ludovic : Comme l'an dernier, nous mettons à sa disposition le champ du village pour ses chevaux.

5) Scolarisation hors RPI : Suite à demande de Mme le maire de Lerm afin qu'un enfant continue sa scolarité à Lerm nous indiquerons aux parents, nouveaux habitants d'Escaudes, que nous sommes en RPI avec Captieux et que, de ce fait, les enfants d'Escaudes doivent être scolarisés à Captieux puisque nous participons aux frais de fonctionnement de cette école.

6) Quads :

Il faut noter également que sur demande du conseil et afin d'éviter les nombreux débordements des quads, le Maire prendra les dispositions pour mettre en place un arrêté municipal interdisant le passage de ces engins sur les chemins communaux.

Prochaine réunion du conseil le Mercredi 29/06/2016 à 18h30

La séance est levée à 20h10.

TULARS Bernard		MONNIER Philippe	
MANSENCAL Christian		DAUDET Bernard	
DANFLOUS Jean Louis		ROUCHET Alain	
DE FREITAS Patricia		CHANCELLE Marie Ange	
BENTEJAC Francis	<i>Excusé (pouvoir donné à M. MONNIER)</i>	FERRAND Françoise	
RIOLLOT Yves			